



BNP PARIBAS HOME LOAN SFH

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de € 285 000 000
Siège Social : 1, boulevard Haussmann – 75009 PARIS
454 084 211 R.C.S. PARIS

RAPPORT SUR LA QUALITE DES ACTIFS

30 JUIN 2015

BNP Paribas Home Loan SFH est une société de financement de l'habitat régie par les articles L.513-28 et suivants du Code monétaire et financier qui a pour mission principale de contribuer au refinancement à moyen et long terme des prêts à l'habitat du Groupe BNP Paribas.

Le présent rapport relatif à la qualité des actifs de BNP Paribas Home Loan SFH est établi en application des dispositions de l'article 13 du règlement n° 99-10 du comité de la réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'Instruction n° 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés. Ce rapport est établi à partir des données disponibles au 30 juin 2015.

I – Prêts garantis

1) Répartition par catégories de créance, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créances	Encours
-créances commerciales	0 M€
-crédits à l'exportation	0 M€
-crédits de trésorerie	0 M€
-crédits à l'équipement	0 M€
-crédits investisseurs à l'habitat	28 248 M€
-crédits promoteurs	0 M€
-autres crédits	0 M€
	28 248 M€

Types de contreparties	Encours
-sociétés non financières et entrepreneurs individuels	0 M€
-particuliers	28 248 M€
-autres	0 M€
	28 248 M€

Types de garanties	Encours
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage d'habitation	6 451 M€
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage professionnel	0 M€
-caution délivrée par une société de financement	21 797 M€
-caution délivrée par une entreprise d'assurance	0 M€
-garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	0.0 M€
	28 248 M€

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement.

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayés dans le portefeuille apporté en garantie au 30 juin 2015. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	4 597 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	1 853 M€
	6 451 M€

prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement

quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	16 528 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien financé	5 269 M€
	21 797 M€

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
1993	0 M€	1
1994	0 M€	2
1995	0 M€	11
1996	2 M€	142
1997	8 M€	701
1998	20 M€	1 225
1999	40 M€	1 936
2000	42 M€	1 729
2001	74 M€	2 304
2002	102 M€	2 749
2003	349 M€	7 495
2004	627 M€	9 893
2005	851 M€	12 182
2006	864 M€	10 819
2007	686 M€	7 935
2008	482 M€	5 910
2009	381 M€	4 943
2010	621 M€	5 523
2011	494 M€	3 705
2012	306 M€	2 257
2013	272 M€	1 781
2014	210 M€	1 370
2015	20 M€	158
	6 451 M€	84 771

prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
1996	0 M€	7
1997	0 M€	15
1998	1 M€	50
1999	2 M€	73
2000	6 M€	209
2001	19 M€	637
2002	42 M€	1 237
2003	305 M€	8 432
2004	554 M€	11 646
2005	936 M€	16 958
2006	1 142 M€	19 279
2007	1 060 M€	14 630
2008	999 M€	14 005
2009	1 940 M€	23 708
2010	4 316 M€	43 253
2011	2 666 M€	27 263
2012	1 766 M€	17 770
2013	3 321 M€	30 424
2014	2 196 M€	19 564
2015	524 M€	5 315
	21 797 M€	254 475

4) Répartition selon la durée résiduelle :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	3 M€	1 047
1	32 M€	3 687
2	63 M€	3 629
3	120 M€	4 892
4	169 M€	4 869
5	219 M€	4 925
6	247 M€	4 758
7	289 M€	4 928
8	365 M€	5 462
9	403 M€	5 219
10	486 M€	5 650
11	560 M€	6 202
12	481 M€	5 130
13	462 M€	4 559
14	440 M€	4 214
15	401 M€	3 772
16	288 M€	2 449
17	293 M€	2 143
18	276 M€	1 903
19	258 M€	1 691
20	202 M€	1 302
21	132 M€	854
22	104 M€	595
23	73 M€	427
24	33 M€	188
25	19 M€	107
26	18 M€	102
27	8 M€	46
28	2 M€	11
29	2 M€	8
30	0 M€	2
	6 451 M€	84 771

prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	10 M€	3 165
1	82 M€	8 878
2	177 M€	9 223
3	328 M€	11 969
4	499 M€	13 085
5	782 M€	16 021
6	994 M€	17 191
7	1 129 M€	16 980
8	1 365 M€	17 982
9	1 491 M€	17 308
10	1 869 M€	19 731
11	1 453 M€	14 887
12	1 337 M€	12 417
13	1 772 M€	14 473
14	1 526 M€	11 851
15	1 302 M€	9 950
16	1 035 M€	7 899
17	1 231 M€	8 750
18	796 M€	5 458
19	786 M€	5 247
20	897 M€	5 828
21	547 M€	3 680
22	198 M€	1 317
23	111 M€	681
24	70 M€	432
25	7 M€	50
26	2 M€	19
27	0 M€	2
28	0 M€	0 M€
29	0 M€	1 M€
30	0 M€	0 M€
	21 797 M€	254 475

5) Répartition selon la localisation des bien apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille est Crédit Logement. Dans la mesure où Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation de BNP Paribas, au sens de l'article L.233-16 du Code du commerce, et que sa notation long terme actuelle est Aa3 pour Moody's et AA par DBRS, tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul du ratio de couverture mentionné à l'article R.513-8 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordre régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés aux 1) à 5) :

Il n'y a pas de prêts mobilisés par billets à ordre hypothécaires dans le portefeuille apporté en garantie.

II – Exposition sur des personnes publiques

Au 30 juin 2015, BNP Paribas Home Loan SFH ne détient pas d'expositions sur personnes publiques au sens de l'article L.513-4 du Code monétaire et financier.

III – Organismes de titrisation et entités similaires

BNP Paribas Home Loan SFH ne détient aucune part et/ou titre de créances d'organisme de titrisation et entités similaires au 30 juin 2015.

IV – Valeurs de remplacement

Au 30 juin 2015, valeurs de remplacement détenues par BNP Paribas Home Loan SFH sont exclusivement constitués des éléments suivants :

- Cash 8 148 852 euros
- Dépôts à terme à 28 jours provenant du placement des fonds propres et des emprunts subordonnés : 325 000 000 euros. Ces placements auprès de BNP Paribas S.A, sont renouvelés tous les trois mois. Voici leur répartition par durée résiduelle :

Date de maturité	Durée résiduelle (jours)	Montant (EUR)
08-juil.-15	8	275 000 000
02-juil.-15	2	50 000 000
		325 000 000

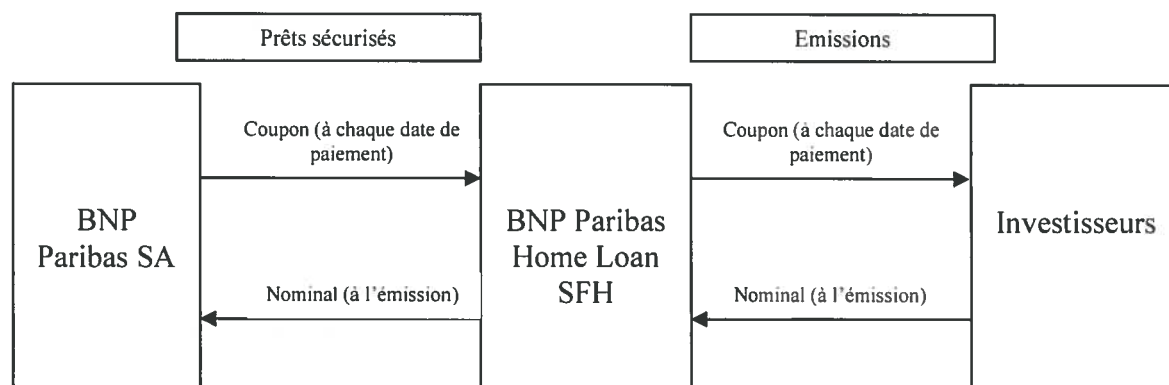
- Dépôt à terme à 28 jours du montant crédité sur le « *Cash Collateral Account* » constitué suite à l'activation du « *Pre-Maturity Test* » : 1 560 000 000 euros. La durée résiduelle du dépôt à terme est de 22 jours.

V – Remboursements anticipés

Au cours du deuxième trimestre 2015, le taux de remboursements anticipés calculé sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 10.46% (taux annualisé).

VI – Risque de taux

Tant que BNP Paribas ne fait pas défaut, le risque de taux auquel est exposée la SFH est très limité puisqu'en face des émissions d'obligations à l'habitat au passif figurent des prêts sécurisés avec BNP Paribas S.A à l'actif, qui reproduisent exactement les mêmes conditions de taux, de montant et de maturité.

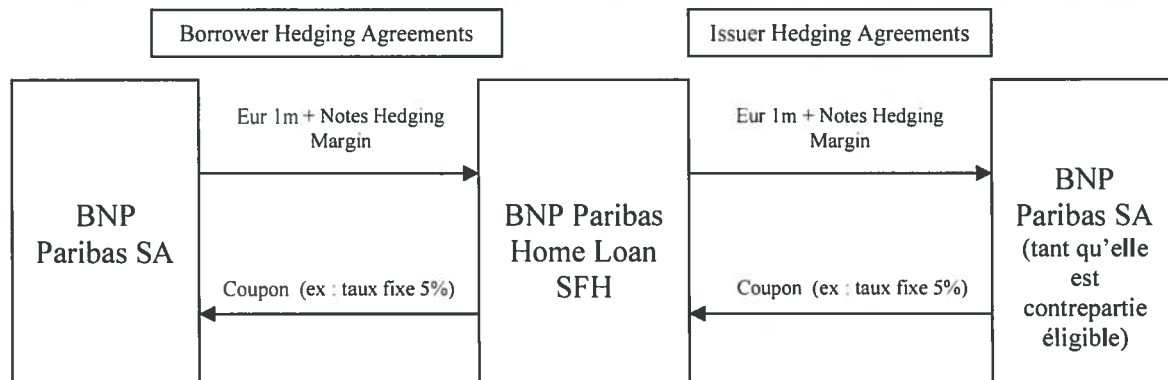


Ainsi, au 30 juin 2015, le seul risque de taux est un risque de « fixing » de taux lié au placement relatif des emprunts subordonnés ainsi qu'au placement des fonds propres. Tous ces éléments étant indexés sur l'Euribor 3 mois, le risque s'étend donc sur une période de moins de trois mois.

En cas de défaut de BNP Paribas, la propriété du portefeuille de créances immobilières garanties sera transférée à BNP Paribas Home Loan SFH qui sera donc exposée à un risque de taux lié aux différences entre les taux des créances immobilières à l'actif et celles des rémunérations des émissions au passif de la SFH. Selon la Documentation du Programme, ce risque de taux est aujourd'hui couvert par trois mécanismes :

- **Une gestion appropriée du collatéral :** Le collatéral apporté en garantie est sélectionné de sorte à couvrir les émissions dans divers scénarios de stress. Cette gestion du collatéral s'appuie sur un surdimensionnement ainsi qu'un adossement en taux et maturité du collatéral aux émissions.
- **La mise en place de swaps de devises :** Dans le cadre de l'« Issuer Hedging Agreement », toutes les émissions en devise étrangère sont couvertes par des swaps de devises. Des swaps miroirs, dit « back to back swaps », ont également été mis en place entre BNP Paribas Home Loan SFH et BNP Paribas. Ces swaps miroirs ont été conclus dans le cadre « Borrower Hedging Agreements » et permettent de neutraliser la position de taux créé par la mise en place des swaps de devise.

Swaps de passif (émissions)



Ainsi, en cas de défaut de BNP Paribas, soit lors du transfert des créances immobilières à l'actif de la SFH, les swaps miroirs seront résiliés. En revanche, les swaps couvrant les risques de taux et de devises sur les émissions en devises conclus avec une contrepartie éligible resteront en place.

- **La mise en place d'une « Interest Reserve »** : en cas d'abaissement de sa notation en-deçà de A ou F1 par Fitch ou en-deçà de A ou A-1 par Standard & Poor's, BNP Paribas s'engage à verser sur le Cash Collateral Account sous 30 jours un montant correspondant à la différence positive entre les intérêts à payer au passif et les intérêts à recevoir à l'actif

Au 30 juin 2015, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan, y compris des fonds propres était de moins de 100 000 euros pour une baisse des taux de 2%. Cette sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan à un mouvement défavorable de taux de 2% et représente environ 0.01% du montant des fonds propres de BNP Paribas Home Loan SFH.

VII – Couverture des besoins de trésorerie à 180 jours

Au 30 juin 2015, les informations sur le besoin de trésorerie à 180 jours et les modalités de couverture de ceux-ci sont estimées comme suit :

Flux provenant des créances apportées en garantie	2 827 304 192.75	Remboursements d'intérêts et de principal des obligations à l'habitat	- 1 639 630 320.28
Flux des placements à 28 jours	1 884 985 338.89	Paiements d'intérêts des emprunts subordonnés	- 325 119.75
Flux prévisionnel de l'actif (A)	4 712 289 531.64	Flux prévisionnel du passif (B)	- 1 639 955 440.03
Besoins nets de liquidité à 180 jours (A+B)	3 072 334 091.62		

- En référence à l'article R. 513-7 du Code monétaire et financier, le calcul du besoin de trésorerie est évalué en transparence, c'est-à-dire en tenant compte non pas des flux prévisionnels des créances inscrites à l'actif de BNP Paribas Home Loan SFH, mais de ceux résultant des actifs reçus à titre de garantie, en nantissement. Les paiements de principal et d'intérêts des créances apportées en garantie représentent un montant total de 2 827 304 192.75 euros.

- Les intérêts et principal à recevoir par BNP Paribas Home Loan SFH au titre des placements des fonds propres et du *Cash Collateral Account* représentent un montant total de 1 884 985 338.89 euros.
- Le besoin de liquidité dû aux remboursements d'intérêts et de principal des obligations à l'habitat, des emprunts subordonnés s'élève à -1 639 955 440.03 euros.
- Les besoins nets de liquidité à 180 jours de BNP Paribas Home Loan SFH s'élèvent à 3 072 334 091.62 euros.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.

Fait à Paris, le 7 août 2015,



Mme. Véronique FLOXOLI
Directrice Générale de BNP Paribas Home Loan SFH

